



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport annuel sur la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés

Ottawa (Ontario) – Le 31 mai 2024

Le [Rapport annuel sur la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes pour 2023-2024](#) est désormais consultable sur noscommunes.ca. Il vise la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le rapport est publié conformément à la [Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes](#). En vertu de cette Politique, la dirigeante principale des ressources humaines doit publier un rapport annuel qui indique le nombre, la nature et l'issue des plaintes de harcèlement et de violence. Le rapport reflète la volonté du Bureau de régulation interne de faire preuve de transparence envers la population canadienne et de maintenir un milieu de travail sain, sécuritaire et exempt de harcèlement pour les députés et leur personnel.

La Politique met l'accent sur l'impartialité et la confidentialité afin de protéger les droits du plaignant et de l'intimé. C'est pourquoi seules les informations présentées dans le rapport annuel peuvent être communiquées.

Liens connexes

- [Rapport annuel sur la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes pour 2023-2024](#)
- [Rapports de l'Administration de la Chambre des communes](#)

Pour obtenir plus de renseignements :

Mathieu Gravel
Directeur du rayonnement et des relations médias
Bureau de la présidence de la Chambre des communes
613-408-6810 | mathieu.gravel@parl.gc.ca

[Suivez-nous sur les médias sociaux](#)